

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**843**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **3 juin 2019** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5  
                          Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

Onze (11) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2019-06-380**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2019
5. Rapport des comités de travail
6. Présentation et adoption des comptes payés du mois de mai 2019
7. Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière
8. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité
9. Autorisation de signatures pour la coordonnatrice administrative : permis alcool, location des salles, permis (carton)
10. Autorisation de signature du contrat de la coordonnatrice administrative
11. Autorisation de dépenses pour l'inspecteur municipal – pratique et examen d'opérateur en eaux usées
12. Rapport budgétaire au 24 mai 2019
13. Recommandations du CCU
14. Demande à portée collective - Îlots déstructurés
15. Subvention pour l'achat d'îlots de récupération
16. Remplacement d'un ponceau - rang Bois-Franc Est
17. Contrat pour l'abat-poussière
18. Contrat pour la réfection de la toiture du centre communautaire
19. Rechargement du 6<sup>e</sup> rang Ouest
20. Achat d'un conteneur à déchets
21. Appel d'offres pour la rue Kirouac et le petit 5<sup>e</sup> rang

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**844**

- 22. Fauchage des accotements
- 23. Divers
- 23.1 Demande de permis – dossier 2019-26
- 24. Période de questions
- 25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019**

**RÉSOLUTION 2019-06-381**

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 avec dispense de lecture.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2019**

**RÉSOLUTION 2019-06-382**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2019 avec dispense de lecture.

**5. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Aucune rencontre de comités n'a eu lieu. Monsieur Le Grand mentionne que 700 arbres ont été distribués gratuitement.

**6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2019**

**RÉSOLUTION 2019-06-383**

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes payés du mois de mai 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes payés du mois de mai 2019 se résumant ainsi :

SOUS-TOTAL DÉPENSES:	79 588,80 \$
RÉMUNÉRATION NETTE (EMPLOYÉS ET ÉLUS):	10 204,70 \$
TOTAL DÉPENSES:	89 793,50 \$

**7. DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-06-384**

ATTENDU QUE madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité a remis sa démission le 16 mai dernier;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

845

ATTENDU QUE la directrice générale demeure en poste jusqu'à la fin juin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, la municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal.

ATTENDU QUE les démarches pour l'embauche d'une direction générale sont en cours jusqu'au 6 juin inclusivement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de madame Lucie Beaudoin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Issoudun et de poursuivre les démarches pour l'embauche d'une nouvelle direction générale.

**8. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Madame la mairesse dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2018. Celui-ci sera publié dans L'Issoudunois de juin, tel que le prévoit la loi.

**9. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE : PERMIS ALCOOL, LOCATION DES SALLES, PERMIS (CARTON)**

**RÉSOLUTION 2019-06-385**

ATTENDU QUE la municipalité a embauché madame Michèle Nolet, coordonnatrice administrative;

ATTENDU QUE celle-ci est responsable de la location des salles, de l'émission des permis de brûlage et de finaliser l'émission des permis en urbanisme;

ATTENDU QU'à ce titre, elle doit pouvoir signer certains documents au nom de la municipalité

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Michèle Nolet, coordonnatrice administrative, à signer les contrats de location des salles, les demandes de permis d'alcool, les permis de brûlage ainsi que les cartons pour l'émission des permis en urbanisme.

**10. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE**

**RÉSOLUTION 2019-06-386**

ATTENDU QUE madame Michèle Nolet a été embauchée à titre de coordonnatrice administrative;

ATTENDU QU'un contrat de travail doit être signé entre la municipalité et madame Nolet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le contrat de travail avec madame Michèle Nolet à titre de coordonnatrice administrative aux conditions telle qu'entendues.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**846**

**11. AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – PRATIQUE ET EXAMEN D'OPÉRATEUR EN EAUX USÉES**

**RÉSOLUTION 2019-06-387**

ATTENDU QUE monsieur Romain Piat, inspecteur municipal, suit une formation afin de devenir opérateur en eaux usées;

ATTENDU QU'il doit être présent à Shawinigan pour deux (2) jours consécutifs;

ATTENDU QUE la municipalité et l'inspecteur souhaitent que ce dernier réussisse son cours;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser tous les frais notamment, d'hébergement, de déplacement et de repas en lien avec cette formation.

**12. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 24 MAI 2019**

La directrice générale dépose le rapport budgétaire au 24 mai 2019. Le conseil en prend acte.

**13. RECOMMANDATIONS DU CCU**

**RÉSOLUTION 2019-06-388**

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a déposé son compte rendu au conseil;

ATTENDU QUE monsieur Yves Mailloux, propriétaire du 15, route des Baron, a déposé une demande de permis afin de rénover la grange;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Issoudun, représentée par madame Lucie Beaudoin, directrice générale, propriétaire du 268, rue Principale, a déposé une demande de permis afin de refaire la toiture du centre communautaire;

ATTENDU QUE madame Carole Charest et monsieur Gaétan Bélanger, propriétaires du 463, route de l'Église, ont déposé une demande de permis afin de refaire la toiture de la résidence en bardeaux et de la même couleur et changer la clôture autour de la piscine;

ATTENDU QUE monsieur Jean Bilodeau, propriétaire du 254, rue Principale a déposé une demande de permis afin de refaire une partie du mur au niveau des lucarnes dans le même matériel et de la même couleur qu'actuellement soit gris;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont fait l'analyse détaillée des dossiers;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil d'accepter tous les dossiers;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du CCU.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

847

**14. DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE - ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

**RÉSOLUTION 2019-06-389**

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une proposition d'îlots déstructurés à la MRC de Lotbinière par l'entremise de la résolution 2019-05-368;

ATTENDU QUE la Table MRC-UPA s'est réunie le 18 avril 2019 afin d'analyser la proposition municipale;

ATTENDU QUE cette analyse vise à assurer la conformité des demandes aux directives de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de la Table MRC-UPA a été remis à la municipalité;

ATTENDU QUE l'îlot déstructuré retenu dans le rapport d'analyse de la Table MRC-UPA, avec ou sans modification, porte le numéro 33085-03;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer à la MRC de Lotbinière la volonté de poursuivre la démarche de demande à portée collective en conformité avec les conclusions du rapport d'analyse de la Table MRC-UPA.

**15. SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION**

**RÉSOLUTION 2019-06-390**

ATTENDU QUE le Programme de récupération hors foyer est de retour et que la MRC propose un achat de groupe;

ATTENDU QUE la municipalité peut se procurer des îlots de récupération à moindre coût;

ATTENDU QUE la municipalité a planifié l'installation de deux de ces équipements : chalet des loisirs et Parc des Mélèzes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signifier à la MRC son intérêt à se procurer deux (2) îlots de récupération au coût approximatif de 260 \$ chacun.

**16. REMPLACEMENT D'UN PONCEAU – RANG BOIS-FRANC EST**

**RÉSOLUTION 2019-06-391**

ATTENDU QU'un ponceau du rang Bois-Franc Est est brisé et que la chaussée se creuse;

ATTENDU QUE les travaux à réaliser sont de nature urgente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder au remplacement du ponceau ainsi qu'à tous les travaux requis afin de réparer la chaussée pour un montant approximatif de 30 000 \$.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**848**

**17. CONTRAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-06-392**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a vérifié les prix pour l'abat-poussière auprès de deux (2) entrepreneurs;

ATTENDU QUE les prix unitaires sont notablement différents;

ATTENDU QUE le coût unitaire pour AP-20 est plus bas;

ATTENDU QUE Les entreprises Bourget ont les prix les plus bas;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire appliquer l'abat-poussière au moment qu'il jugera opportun et de signer le contrat avec Les entreprises Bourget pour l'abat-poussière AP-20 pour un montant approximatif de 12 300 \$.

**18. CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**RÉSOLUTION 2019-06-393**

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation en invitant trois (3) entreprises;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaitait avoir des prix pour trois (3) options : en bardeaux d'asphalte, en élastomère et en tôle;

ATTENDU QUE les soumissionnaires n'étaient pas tenus d'offrir les trois (3) options pour se qualifier;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une offre pour deux des options;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission est le suivant :

ENTREPRISE	MONTANT FORFAITAIRE SANS TAXE	MONTANT FORFAITAIRE AVEC TAXE
Toiture F.C.F.	Option 1 – Bardeaux d'asphalte 38 883,42 \$	Option 1 – Bardeaux d'asphalte 44 706,21 \$
	Option 2 – Élastomère 54 797, 56 \$	Option 2 – Élastomère 63 003,50 \$
	Option 3 – Tôle N/A	Option 3 – Tôle N/A

ATTENDU QUE la réfection de la toiture du centre communautaire n'a pas été planifiée au budget;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de donner le contrat pour la réfection de la toiture du centre communautaire à l'entreprise Toiture F.C.F. inc., de choisir l'option 2 (toiture en élastomère) pour un montant de 63 003,50 \$ plus environ 8 000 \$ pour le remplacement de contreplaqués ou de planches (total approximatif de 71 003, 50 \$) et de prendre les fonds nécessaires à même les surplus accumulés de la municipalité.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**849**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**19. RECHARGEMENT DU 6<sup>E</sup> RANG OUEST**

**RÉSOLUTION 2019-06-394**

ATTENDU QUE le rechargement du 6<sup>e</sup> rang Ouest est requis;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal propose de mettre 4 à 6 pouces de gravier;

ATTENDU QUE le conseil municipal évalue le coût à environ 50 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder au rechargement de 6e rang Ouest en y appliquant 3 po cette année et 3 po l'an prochain, de se rendre jusqu'à la route Laurier pour un montant maximal de 50 000 \$.

**20. ACHAT D'UN CONTENEUR À DÉCHETS**

**RÉSOLUTION 2019-06-395**

ATTENDU QUE la municipalité possède un conteneur à déchets;

ATTENDU QUE le conteneur à déchets est troué et rouillé;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a vérifié le coût;

ATTENDU QUE cet achat n'est pas planifié au budget;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à acheter un nouveau conteneur à déchets de même capacité soit 8 verges cubes pour un montant approximatif de 1 800 \$ à prendre à même les surplus.

**21. APPEL D'OFFRES POUR LA RUE KIROUAC ET LE «PETIT» 5<sup>E</sup> RANG**

**RÉSOLUTION 2019-06-396**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite refaire la rue Kirouac et peut-être le «petit» 5<sup>e</sup> rang;

ATTENDU QUE pour décider quel type d'appel d'offres sera favorisé, il nous faut un estimé plus précis des coûts;

ATTENDU QUE le conseil doit choisir entre une option avec membrane (toute la rue est excavée) et une option sans membrane (seuls les ventres-de-bœuf sont excavés);

ATTENDU QUE la MRC peut nous préparer un devis estimatif et un devis technique pour ces travaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont discuté entre eux des différentes options;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à demander à la MRC un estimé plus détaillé des -

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**850**

coûts pour les 2 options : excaver toute la rue Kirouac en installant une membrane et excaver toute la rue sans installer de membrane et d'exclure le «petit» 5<sup>e</sup> rang.

Si à la fin des travaux de la rue Kirouac il reste du matériel, celui-ci pourrait être mis sur le «petit» 5<sup>e</sup> rang

**22. FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

**RÉSOLUTION 2019-06-397**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire le fauchage des accotements;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a vérifié le prix auprès de Ferme Roger Lambert inc. ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire le fauchage des accotements au moment opportun par Ferme Roger Lambert pour un montant approximatif de 4 000 \$ plus les taxes.

**23. DIVERS**

**23.1 DEMANDE DE PERMIS – DOSSIER 2019-26**

**RÉSOLUTION 2019-06-398**

ATTENDU QUE la municipalité fait appel à une urbaniste consultante;

ATTENDU QUE celle-ci a décelé une erreur dans notre règlement de zonage (article 5.5 qui établit les normes relatives au construction complémentaires à usage non-résidentiel);

ATTENDU QUE de façon courante (habituelle), une exception est mentionnée pour les usages agricoles;

ATTENDU QUE dans cette situation elle ne peut pas émettre le permis puisque ce dernier sera non-conforme à notre réglementation;

ATTENDU QU'il est évident qu'il s'agit d'une erreur puisqu'en zone agricole on ne peut limiter le nombre de bâtiments complémentaires;

ATTENDU QUE le conseil entreprendra les procédures pour modifier le règlement en ce sens;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à émettre le permis 2019-26 en tenant compte des commentaires de l'urbaniste et de la présente résolution.

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue de 20h20 à 20h35.

**RÉSOLUTION 2019-06-399**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à appliquer du gravier 0-3/4 avec du calcium mouillé afin



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

851

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

de réparer les gros trous dans la route de la Plaine et le rang de la Plaine et/ou d'utiliser un 10 roues d'asphalte.

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-06-400**

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h35.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière

